

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

Commune d'APPIETTO



ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête Publique suivant l'arrêté municipal N° 2024-41 en date du 16/10/2024 , proposant le classement d'office dans le domaine public communal, sans indemnité, de voies et de portions de voies situées à :

«VOLPAJA & PENUCANO»,

«FASCIATASPANA »,

« CHIOSU VECCHIU SUPRANU»

et « SAN GIOVANNI, STRETTA DI L'AGHJA ».



Conclusions motivées du Commissaire Enquêteur

Le 07/01/2025

1) Justification du projet

Par la délibération n°2024-05-04 du 26 septembre 2024 , Le conseil municipal et Monsieur François FAGGIANELLI Maire de la commune ont sollicité l'ouverture d'une enquête publique en vue du classement d'office dans le domaine public communal, sans indemnité, de voies et de portions de voies situées à :

«VOLPAJA & PENUCANO»,
 «FASCIATASPANA »,
 « CHIOSU VECCHIU SUPRANU»
 et « SAN GIOVANNI, STRETTA DI L'AGHJA ».

Avis du commissaire enquêteur

Le dossier présenté est complet et conforme aux obligations réglementaires.

2) Conclusions motivées

Considérant tout ce qui précède, en particulier :

- Que le territoire communal qui se compose de nombreux hameaux, lotissements et groupes d'habitations avec la situation de certains tronçons qui nécessitent des régularisations foncières dès lors que l'accès s'effectue, dans certains cas, par des voies privées ouvertes à la circulation du public.
- Que le dossier ai été sérieusement préparé par un expert géomètre (sections de route de VOLPAJA et de PENUCANO) et également avec des enquêtes menées par la commune (Stretta di l'Aghja à PISCIA ROSSA, Route de CHIOSU VECCHIO SUPRANU et route de FASCIATASPANA) à l'aide d'une demande renseignements au Service de la publicité foncière d'Ajaccio.
- Que le public concerné à été informé par courriers recommandés + AR et que la communication par publication dans la presse et affichage dans les lieux concernés et en mairie .
- La volonté pour la commune de régulariser la situation de tronçons de voiries sur des parcelles privées qui de fait sont déjà des accès ou l'élargissements d'accès publics déjà existants et anciens .
- La nécessité de régulariser des travaux qui ont nécessité ou nécessitent des élargissements dont les emprises doivent être incorporées au domaine public.
- L'accès pour la route de FASCIATASPANA à 5 habitations dont un bien acquis par la commune, en 2022, où il sera proposé un service de famille d'accueil et une offre de logements à tarif modéré.

- La régularisation de l'accès de la route de STRETTA DI L'AGHJA constitué par deux parcelles détenues en copropriété par les riverains, en proportions diverses.
- Que l'enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions, en bonne coordination avec la mairie et que le public concerné a manifesté un certain intérêt pour le projet.
- Que la commune a répondu à l'ensembles des observations dans le PV de synthèse, pour que chacun puisse avoir une réponse appropriée à son cas personnel.

Je donne un avis favorable pour le présent projet de classement d'office dans le domaine public communal, sans indemnité, de voies et de portions de voies situées à :
«VOLPAJA & PENUCANO»,
«FASCIATASPANA »,
« CHIOSU VECCHIU SUPRANU»
et « SAN GIOVANNI, STRETTA DI L'AGHJA ».
Tel que décrit dans le dossier présenté .

Ajaccio le 07 janvier 2025

Le commissaire enquêteur
Gilles ROPERS

